AVENANT DU 30/03/2012 A L'ACCORD RELATIF A L'AIDE AU LOGEMENT LOCATIF DES NOUVEAUX EMBAUCHES DU 12 MAI 2011

Entre le groupe de Sociétés ci-après :

- TOTAL S.A.
- ELF EXPLORATION PRODUCTION S.A.S.
- TOTAL RAFFINAGE MARKETING S.A.
- TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPÉCIAUX S.A.S.
- TOTAL LUBRIFIANTS S.A.
- TOTALGAZ S.N.C.
- TOTAL EXPLORATION PRODUCTION FRANCE S.A.S.
- TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ FRANCE S.A.
- TOTAL RAFFINAGE CHIMIE S.A.
- TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE S.A.
- TOTAL RAFFINAGE FRANCE S.A.S.

Représenté par Monsieur Patrice LE CLOAREC, Directeur des Relations Sociales Groupe, ayant reçu mandat de toutes les Sociétés susvisées pour la conclusion du présent avenant

d'une part,

et les Organisations Syndicales représentatives au niveau du groupe de Sociétés susvisé :

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL - CFDT,

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC - CFE-CGC,

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL - CGT,

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL - FORCE OUVRIERE - CGT-FO,

SYNDICAT DES INGÉNIEURS CADRES TECHNICIENS AGENTS DE MAÎTRISE ET EMPLOYÉS — SICTAME-UNSA,

1/4

d'autre part.

Kh

B





Préambule

Dans le cadre de la nouvelle organisation du Groupe en trois Branches – Amont, Raffinage Chimie, Supply Marketing – un accord constitutif d'un Socle Social Commun a été conclu le 9 janvier 2012.

Dans le prolongement de cet accord, une négociation s'est engagée pour étendre aux salariés des sociétés Total Raffinage Chimie S.A., Total Petrochemicals France S.A. et Total Raffinage France S.A.S., les dispositions de l'accord du 12 mai 2011 relatif à l'aide au logement locatif des nouveaux embauchés.

Article 1

Champ d'application

Le périmètre de l'accord relatif à l'aide au logement locatif du 12 mai 2011 est étendu aux salariés des sociétés :

- Total Raffinage Chimie S.A.,
- Total Petrochemicals France S.A.,
- Total Raffinage France S.A.S..

Article 2

Prise d'effet

Par le présent avenant, les nouveaux embauchés de Total Raffinage Marketing transférés vers Total Raffinage Chimie ou Total Raffinage France continuent, après leur transfert, de bénéficier des dispositions de l'accord relatif à l'aide au logement locatif des nouveaux embauchés du 12 mai 2011.

Pour les sociétés Total Raffinage Chimie S.A., Total Petrochemicals France S.A., Total Raffinage France S.A.S, les dispositions de l'accord relatif à l'aide au logement locatif des nouveaux embauchés du 12 mai 2011 entrent en vigueur pour tout nouvel embauché à compter du 1^{er} avril 2012.

Article 3

Durée, révision, dénonciation

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée.

La demande de révision devra être notifiée aux parties signataires par courrier électronique avec un préavis de 3 mois.

En cas de demande de révision, les négociations commenceront dans le mois suivant la réception de la notification.

La demande de dénonciation devra être portée, par lettre recommandée avec accusé de réception, à la connaissance des autres parties contractantes avec un préavis de 3 mois. Les négociations commenceront dans le mois suivant la réception de la notification.

KB

7

0

40

A.

Article 4

Dépôts

Le texte du présent avenant sera déposé auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de l'Ile-de-France et auprès du secrétariat du greffe du Conseil de Prud'hommes de Nanterre conformément aux dispositions des articles L.2231-6 et D.2231-2 du Code du travail.

Fait à Courbevoie le 30/03/2012

En 9 exemplaires originaux

\$ 60

Q

y of

Pour le groupe de sociétés ci-après :

- TOTAL S.A.
- ELF EXPLORATION PRODUCTION S.A.S.
- TOTAL RAFFINAGE MARKETING S.A.
- TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPÉCIAUX S.A.S.
- TOTAL LUBRIFIANTS S.A.
- TOTALGAZ S.N.C.
- TOTAL EXPLORATION PRODUCTION FRANCE S.A.S.
- TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ FRANCE S.A.
- TOTAL RAFFINAGE CHIMIE S.A.
- TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE S.A.
- TOTAL RAFFINAGE FRANCE S.A.S.

Monsieur Patrice LE CLOAREC, Directeur des Relations Sociales Groupe

Pour les Organisations Syndicales représentatives au niveau de ce groupe de sociétés :

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL - CFDT

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC - CFE-CGC

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL - CGT

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL - FORCE OUVRIERE - CGT-FO

SYNDICAT DES INGÉNIEURS CADRES TECHNICIENS AGENTS DE MAÎTRISE ET EMPLOYÉS - SICTAME-UNSA
Bernar d Boutari

4/4